## **Dossier 1020611028**

Procédure et étapes impliquées dans l'étude d'un projet de démolition reconstruction impliquant une modification au plan d'urbanisme et une résolution de projet particulier

Dépôt d'une demande

Étude et analyse du dossier par la direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises

## Modification au plan d'urbanisme

- Étude d'un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de l'arrondissement par le Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement
- Avis du Service du développement urbain (service central)
- Résolution du Conseil d'arrondissement demandant au Conseil Municipal d'étudier un projet de règlement.
- Étude du dossier par le Comité exécutif
- 1ère lecture du projet de règlement par le Conseil municipal
- Office de Consultation publique de Montréal
- Adoption ou rejet du règlement

Suite à une éventuelle adoption d'un règlement modifiant le plan d'urbanisme.

## Projet particulier

- Publication du premier avis (30 jours)
- Conseil d'arrondissement
- Avis du Comité consultatif d'urbanisme sur le projet de résolution autorisant la démolition des bâtiments existants et la construction du nouveau bâtiment
- 1<sup>ère</sup> lecture du projet de résolution
- Consultation publique tenue par l'arrondissement

- 2<sup>ième</sup> lecture du projet de résolution
- Possibilité d'un processus référendaire
- Adoption ou rejet de la résolution

Suite à une éventuelle adoption de la résolution autorisant la démolition et la construction.

## Révision architecturale

Avis du Comité consultatif d'urbanisme sur l'apparence du bâtiment à construire

Résolution du Conseil d'arrondissement permettant ou refusant l'émission du permis de construction

Émission ou refus des permis de démolition et de construction